
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-
GATINEAU**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 29 septembre 2009, au Centre municipal de Bouchette, situé au 36 de la rue Principale dans cette municipalité, à compter de 18 h 10.

<u>Sont présents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Madame la conseillère Suzanne Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Rondeau, préfet.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, directrice adjointe – Ressources et monsieur Marc Langevin, directeur adjoint - Greffe.

Un citoyen est aussi présent.

2009-R-AG287

Reprise de la séance

À la suite de l'ajournement de la séance ordinaire du 15 septembre dernier, il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong, et résolu que la séance soit reprise.

2009-R-AG288

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong, et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Note au procès-verbal – Rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités de la période du 16 novembre au 29 septembre 2009.

2009-R-AG289

Réfection de deux ponts sur le chemin Lépine-Clova – Mandat au préfet et à la direction générale

Considérant que sous l'initiative du préfet, une demande de financement au Programme cité en titre a été élaborée et déposée en vue de procéder à l'exécution des travaux visant la reconstruction de deux ponts situés sur le chemin Lépine-Clova, soient le pont de la rivière Wapus situé au kilomètre 70 et le pont de la rivière des Outaouais au kilomètre 104;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est pressentie pour être l'organisme promoteur du projet;

Considérant que la MRC doit respecter un cadre légal rigoureux en matière d'adjudication de contrats municipaux;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a édicté, à l'intention des organismes à but non lucratif, promoteurs de tels projets, des règles qui, soustraites au processus d'octroi de contrats par des municipalités, permettraient de procéder plus rapidement à l'exécution des travaux nécessaires à la reconstruction des ponts concernés;

Considérant qu'il y a lieu de procéder avec diligence à l'octroi de ces contrats afin que les travaux se fassent au courant de cette année;

Considérant que le Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova (RUCLC) a informé la MRC qu'il est disposé à aider à l'avancement du dossier et qu'il se montre même intéressé à devenir le promoteur du projet si nécessaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau mandate le préfet et le directeur général de se pencher sur les scénarios permettant la reconstruction des ponts visés sur le chemin Lépine-Clova et autorise ceux-ci à mettre de l'avant sans plus de délais le scénario, parmi les deux suivants, qui permettrait de faire exécuter les travaux concernés le plus rapidement possible :

1. faire, en vertu des articles 935 et suivants, une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO aux fins de la reconstruction des ponts de la rivière Wapus et de la rivière des Outaouais situés tous deux sur le chemin Lépine-Clova, et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;
2. appuyer la promotion du même projet par le Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova lequel relèverait entièrement, dans ces circonstances, du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de ses directives et des modalités édictées par lui relativement à l'adjudication d'un tel contrat par un organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE

2009-R-AG290

Voir résolution
2009-R-AG354
2010-R-AG305
2010-R-AG171

Réfection de deux ponts sur le chemin Lépine-Clova – Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État (PMA) – Participation financière

Considérant la fermeture réglementaire, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de deux ponts de type acier-bois devenus dangereux et qui sont situés sur le chemin forestier Lépine-Clova aux kilomètres respectifs 70 (rivière Wapus) et 104 (rivière des Outaouais);

Considérant que le chemin forestier Lépine-Clova constitue une dorsale desservant l'essentiel de tous les territoires non organisés de la MRC au nord de la route nationale 117;

Considérant que le maintien de l'ouverture de ces ponts à la circulation est essentiel pour la desserte et l'accès à environ 350 propriétés sous bail (chalets et pourvoies);

Considérant que les répercussions économiques d'une fermeture physique ou de l'effondrement définitif des culées de l'un ou l'autre de ces ponts aurait d'importants effets économiques, même en territoire municipal (entreprises et fournisseurs);

Considérant que le coût total de reconstruction des deux ponts se chiffre à environ 300 000 \$ selon l'estimé réalisé par Constructions M.G. inc. de Aumond pour le compte de Louisiana Pacific Ltée., représentante et mandataire des entreprises forestières oeuvrant dans les territoire visés;

Considérant la disponibilité de 80% des crédits à même le Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiresource (PMA) aux fins de la reconstruction des voies d'accès à la ressource ligneuse et en appui aux entreprises du secteur forestier en crise;

Considérant que les autorités de ladite représentante et mandataire ont exprimé au préfet Pierre Rondeau leur intention de se prévaloir de ce programme sous réserve de la réunification du solde du financement requis par le milieu;

Considérant la résolution numéro 2009-R-AG290 par laquelle le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, soit, autorise une demande de soumissions publiques, soit, appuie le Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-

Clova à être promoteur afin de faire exécuter les travaux nécessaires à la reconstruction de deux ponts sur le chemin Lépine-Clova dans les territoires non organisés;

Considérant que l'article 8 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) confie à la MRC les attributions d'une municipalité locale à l'égard des territoires non organisés;

Considérant que l'article 32.1 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) prévoit que toute municipalité peut, conformément à une autorisation obtenue du ministre, voir à l'entretien et à la réfection, sur son territoire, de tout ou partie d'un chemin forestier;

Considérant que l'article 101 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) donne les pouvoirs à une MRC de confier à un organisme voué à la promotion touristique l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Considérant que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est prêt à signer avec l'une ou l'autre des deux entités (MRC ou RUCLC) un protocole d'entente visant à participer au financement du projet dans le cadre du PMA;

Considérant que la situation de ce secteur économique rend opportune l'intervention municipale dans ce dossier au niveau financier en vue de réunir la partie à être injectée par le milieu au montant d'environ 60 000 \$;

Considérant que les territoires non organisés de la MRC n'ont que rarement bénéficié de l'appui financier disponible au Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du milieu forestier, d'une part, et, au Pacte rural d'autre part;

Considérant la contribution substantielle de ces territoires à plusieurs fonctions supra-locales;

Considérant la disponibilité immédiate ou imminente des crédits ci-après décrits.

Considérant la recommandation du comité Plénier, en date du 29 septembre 2009, à l'égard de ce dossier

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Carle, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu :

1. de mandater le préfet et la direction générale à agir en vue d'assurer, dans toute la mesure du possible en 2009, l'exécution des travaux de reconstruction et de réparation de deux ponts acier-bois situés sur le chemin forestier Lépine-Clova aux kilomètres 70 et 104;
2. d'autoriser à cette fin le préfet et le directeur général, advenant que le scénario décrit à l'article 1. du corps de la résolution numéro 2009-289 soit retenu, à signer tout document nécessaire à l'émission de l'autorisation du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévue à l'article 32.1 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
3. d'autoriser la direction générale, advenant que le scénario décrit à l'article 1. du corps de la résolution numéro 2009-289 soit retenu, à lancer un appel d'offres de services de construction et services connexes requis auprès d'entreprises générales qualifiées en la matière;
4. d'autoriser le préfet et la direction générale à coordonner toutes les initiatives aux mêmes fins pouvant être entreprises par un ou des utilisateurs;
5. d'affecter, peu importe le scénario retenu, qu'il soit celui décrit indifféremment à l'article 1. ou 2. du corps de la résolution numéro 2009-209, les crédits suivants à un solde du financement requis estimé à environ 60 000 \$ à savoir :
 - 5.1 environ 20 000 \$ à même le budget de fonctionnement des territoires non organisés, notamment à même le surplus accumulé au bilan du 31 décembre 2009;
 - 5.2 environ 20 000\$ à même l'enveloppe du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
 - 5.3 environ 20 000\$ à même l'enveloppe du Pacte rural.

ADOPTÉE

2009-R-AG291

Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 – Panneaux de permis et certificats – Allocation de crédits

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'allouer les crédits requis pour le montage et l'impression des panneaux relatifs au permis et certificats émis en application au règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 au montant de 6 512 \$.

ADOPTÉE

2009-R-AG292

Adoption du registre des chèques et des prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 au 29 septembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, et résolu d'adopter, tels que présentés, le registre des chèques et la liste des prélèvements bancaires – MRC – pour la période du 16 au 29 septembre 2009, totalisant les montants suivants :

- Registre des chèques : 88 468.12 \$
- Prélèvement bancaire : 31 629.36 \$

ADOPTÉE

2009-R-AG293

Adoption des listes des comptes fournisseurs de la MRC au 29 septembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Michael Francis, et résolu d'adopter les listes suivantes de comptes fournisseurs de la MRC au 29 septembre 2009, telles que présentées, et d'autoriser leur paiement.

Fonds d'administration générale : 61 310.79 \$
Fonds des Terres publiques : 56.44 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2009-R-AG294

Adoption de l'état des revenus et dépenses – MRC – au 29 septembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong, et résolu d'adopter, tel que présenté, l'état des revenus et dépenses au 29 septembre 2009, pour la MRC, comportant des revenus de 5 648 989.78 \$ et des dépenses de 4 564 840.81 \$.

ADOPTÉE

2009-R-AG295

Adoption de l'état des revenus et dépenses – TNO – au 29 septembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Adrien Noël, appuyé par monsieur le conseiller Michael Francis, et résolu d'adopter, tel que présenté, l'état des revenus et dépenses au 29 septembre 2009, pour les TNO, comportant des revenus de 370 960.21 \$ et des dépenses de 388 866.61 \$.

ADOPTÉE

2009-R-AG296

Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

<u>Code géographique</u>	<u>Municipalité</u>
83020	Lac-Sainte-Marie
83015	Kazabazua
83032	Gracefield
83060	Messines
83045	Blue Sea
83040	Cayamant

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Carle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Lac-Sainte-Marie, Kazabazua, Gracefield, Messines, Blue Sea et Cayamant au 1^{er} novembre suivant 2009.

ADOPTÉE

2009-R-AG297

Service de l'Environnement – Embauche d'un ou d'une stagiaire sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires en 2010

Voir résolution
2009-R-AG381

Considérant les besoins du service de l'Environnement en ce qui a trait, notamment, aux activités relatives à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant l'aspect important relativement aux communications et à la sensibilisation pour ce qui est des activités à venir dans ce service;

Considérant qu'il y aurait lieu d'embaucher, à ces fins, un ou une stagiaire pour supporter le personnel en place au service de l'Environnement pendant la période de pointe de ces activités.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction du service de l'Environnement à procéder à une présélection de candidats en vue de combler un poste de stagiaire à ce service pendant la période s'étalant du mois de janvier au mois d'août 2010. Il est de plus résolu qu'à la suite de cette présélection, la candidate ou le candidat pressenti soit embauché pour la période visée sous réserve de l'adoption des crédits nécessaires à ces fins au budget 2010.

ADOPTÉE

2009-R-AG298

Demande de rencontre des membres du comité de Sécurité publique avec les nouveaux répartiteurs du service d'urgence 911 (Groupe CLR)

Considérant l'importance de la sécurité publique pour la population de la MRC;

Considérant que des équipements utiles à la mise en place du programme P.A.I.R. ont déjà été acquis;

Considérant que de nouveaux répartiteurs offrant le service d'urgence 911 pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont maintenant à l'œuvre;

Considérant l'importance d'arrimer les actions des intervenants en sécurité publique oeuvrant sur le territoire et des nouveaux mandataires du service 911;

Considérant la recommandation du comité de Sécurité publique du 10 septembre 2009 à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Michael Francis, propose et il est résolu qu'une rencontre entre les membres du comité de Sécurité publique de la MRC et les propriétaires du nouveau centre d'appels 911 soit

organisée. Cette dernière visera, outre toutes considérations générales jugées utiles à traiter, à voir à la possibilité de rendre plus accessible le programme P.A.I.R. et d'explorer des modalités de gestion de ce programme.

ADOPTÉE

2009-R-AG299

Service d'urgence 911 – Remerciements à madame Monique Charrette pour les bons et loyaux services rendus à la population de la Vallée-de-la-Gatineau – Mandat au préfet

Considérant que madame Monique Charrette se retire de ses fonctions de répartition du service d'urgence 911 du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau après quinze années d'excellents services;

Considérant que le Conseil souhaite souligner son départ et la remercier de l'excellente prestation qu'elle a offerte tout au long de ces nombreuses années.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de mandater le préfet d'écrire une lettre de remerciements à madame Monique Charrette pour les bons et loyaux services rendus à la population de la Vallée-de-la-Gatineau tout au long de ces années où elle a assuré la répartition du service 911 sur le territoire. Il est de plus résolu d'autoriser les crédits jugés nécessaires afin que lui soit offert un présent au nom de l'ensemble du Conseil.

ADOPTÉE

2009-R-AG300

Place St-Raphaël de Messines – Appui à une demande de subvention au programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés »

Considérant que les installations sanitaires de la Place St-Raphaël sont à la fin de leur vie utile et qu'elles ont un urgent besoin d'être remplacées;

Considérant que si elles ne sont pas remplacées avant la période hivernale, il y a un risque que le système cesse de fonctionner et que les résidents se voient dans l'obligation de quitter leur logement;

Considérant que le conseil d'administration de la Place St-Raphaël a fait savoir qu'il ne détenait pas les sommes nécessaires à la construction de nouvelles installations sanitaires;

Considérant que la Municipalité de Messines a adopté, le 14 septembre 2009, la résolution numéro R0909-223 à l'effet d'appuyer la demande du conseil d'administration de la Place St-Raphaël visant à obtenir une subvention au programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés »;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie inconditionnellement la Place St-Raphaël et la Municipalité de Messines dans les démarches entreprises aux fins susdites et qu'il réitère, par la même occasion, l'importance d'accorder des fonds visant le maintien des infrastructures vouées au bien-être des aînés de notre collectivité ainsi que de tous les aînés.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté informe les autorités compétentes de *Ressources humaines et Développement des compétences Canada* qu'il appuie inconditionnellement la demande de la Place St-Raphaël de Messines, appuyée elle-même par le conseil municipal de Messines, à l'effet d'obtenir une subvention au programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » visant la mise en place de nouvelles installations sanitaires.

ADOPTÉE

2009-R-AG301

Place St-Raphaël de Messines – Appui à une demande de subvention dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais

Considérant que les installations sanitaires de la Place St-Raphaël de Messines sont à la fin de leur vie utile et qu'elles ont un urgent besoin d'être remplacées;

Considérant que si elles ne sont pas remplacées avant la période hivernale, il y a un risque que le système cesse de fonctionner et que les résidents se voient dans l'obligation de quitter leur logement;

Considérant que le conseil d'administration de la Place St-Raphaël a fait savoir qu'il ne détenait pas les sommes nécessaires à la construction de nouvelles installations sanitaires;

Considérant que la Municipalité de Messines a adopté, le 14 septembre 2009, la résolution numéro R0909-223 à l'effet d'appuyer la demande du conseil d'administration de la Place St-Raphaël visant à obtenir une subvention dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie inconditionnellement la Place St-Raphaël et la Municipalité de Messines dans les démarches entreprises aux fins susdites et qu'il réitère, par la même occasion, l'importance d'accorder des fonds visant le maintien des infrastructures vouées au bien-être des aînés de notre collectivité.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Suzanne Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté informe la Conférence régionale des élus de l'Outaouais qu'il appuie inconditionnellement la demande de la Place St-Raphaël de Messines, appuyée elle-même par le conseil municipal de Messines, à l'effet d'obtenir une subvention dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais au programme au montant de 25 000 \$ (enveloppe dédiée au territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau) et ce, afin de remplacer les installations sanitaires devenues désuètes.

ADOPTÉE

2009-R-AG302

Reconduction de monsieur Réjean Carle au titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO)

Monsieur le conseiller Fernand Lirette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de reconduire monsieur Réjean Carle au titre de représentant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de l'ATINO jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉE

2009-R-AG303

Appui à la Municipalité d'Aumond – Construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Joseph

Considérant qu'Hydro-Québec instaure un programme d'achat d'électricité afin de soutenir le développement de projets de petites centrales hydroélectriques au bénéfice des régions du Québec;

Considérant que ce programme vise l'acquisition d'un bloc d'énergie de 150 MW d'électricité produit au Québec issue de projets hydroélectriques communautaires ou autochtones pour un contrat d'une durée de 20 ans;

Considérant que la Municipalité d'Aumond désire répondre à l'appel d'offres PAE 2009-01 d'Hydro-Québec Distribution concernant le programme d'achat d'électricité de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins;

Considérant que la Municipalité d'Aumond désire construire une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière Saint-Joseph;

Considérant que la Municipalité d'Aumond souhaite l'appui de la MRC aux fins susdites.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la Municipalité d'Aumond dans ses représentations et démarches afin que celle-ci fasse construire une nouvelle centrale hydroélectrique sur son territoire sur les lots P-17A, P-17B, 17C, P-17H, P-17J, rang 1, canton d'Aumond.

Sous réserve que la Municipalité :

1. réponde aux conditions du document d'appel d'offres d'Hydro Québec Distribution;
2. obtienne tous les permis et autorisations nécessaires pour la réalisation du projet;
3. obtienne le financement nécessaire pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2009-R-AG304

Relance de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle – Reconnaissance des membres du Comité des sages

Considérant la recommandation du comité Forêt Vallée-de-la-Gatineau issue de sa rencontre du 1^{er} septembre 2009.

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau reconnaisse l'existence du Comité des sages pour la restructuration de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle formé de messieurs Paul Grondin, Marc Beaudoin, Denis Coté et Benoît Labrecque. Il est de plus résolu de féliciter les membres de ce comité pour le travail accompli lors des recommandations qu'ils ont adressées à l'égard du comité de relance de la Corporation de gestion de la forêt de l'aigle.

ADOPTÉE

2009-R-AG305

Relance de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle – Appui au plan d'action proposé par le Comité des sages

Considérant la recommandation du comité Forêt Vallée-de-la-Gatineau issue de sa rencontre du 1^{er} septembre 2009.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie le plan d'action proposé par le Comité des sages et apporte toute l'assistance nécessaire au comité de relance de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle.

ADOPTÉE

2009-R-AG306

Relance de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle – Participation souhaitée de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg

Considérant la recommandation du comité Forêt Vallée-de-la-Gatineau issue de sa rencontre du 1^{er} septembre 2009.

En conséquence, monsieur le conseiller Michael Francis, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau manifeste son désir de voir la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg participer au développement de la forêt de l'aigle, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population de la Vallée de la Gatineau.

ADOPTÉE

2009-R-AG308

Reddition de compte du Pacte rural 2002-2007 (PNR1) – Modification de la résolution n° 2009.R.AG205

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution rescindée portant le numéro 2009-R-AG205, par laquelle elle a adopté un tableau final des données révisées concernant les dépenses réalisées dans la cadre du PNR1;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exige l'ajout d'un libellé spécifique à cette résolution pour la considérer comme étant conforme à ses exigences.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong, propose et il est résolu que la résolution numéro 2009-R-AG205 soit modifiée telle ce que suit :

à la toute fin du corps de la résolution, suivant le dernier paragraphe, ajouter la phrase suivante :

Il est de plus résolu d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que les montants concernés ont été utilisés conformément aux normes inscrites au Pacte rural 2002-2007 et à son annexe — Règles et modalités d'attribution des aides consenties.

ADOPTÉE

2009-R-AG309

SAGE du lac des Trente-et-Un Milles – Aide financière

Monsieur le conseiller Réjean Carle, appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau verse pour l'année 2009 une contribution financière de 500 \$ à la SAGE du lac des Trente-et-Un Milles.

ADOPTÉE

2009-R-AG310

Entente avec Vision Forêt pour effectuer des travaux sylvicoles sur les lots 50 et 51 Rang X – Canton de Blake

Monsieur le conseiller Réjean Carle, appuyé par madame la conseillère Suzanne Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, une entente avec Vision Forêt pour effectuer des travaux sylvicoles sur les lots 50 et 51 du rang X dans le canton de Blake. Le tout, tel que déposé et visant, notamment, la restauration d'un écosystème envahi par le hêtre à grandes feuilles.

ADOPTÉE

2009-R-AG311

Date des prochaines rencontres du Conseil clôturant l'année 2009

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le calendrier des prochaines rencontres du Conseil, tel ce qui suit :

1. 10 novembre – Comité Plénier – Salle municipale de Blue Sea;
2. 17 novembre – Comité Plénier – Salle communautaire de Gracefield;
3. 25 novembre – Séance ordinaire du Conseil – Salle de la Vallée du Château Logue à Maniwaki;
4. 8 décembre – Séance ordinaire du conseil – Endroit à déterminer.

ADOPTÉE

2009-R-AG312

Terres publiques intramunicipales – Adjudication du contrat de construction du chemin menant à la Baie Newton

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions pour l'exécution du contrat numéro 091020 concernant la réfection du chemin menant à la Baie Newton, la soumission la plus basse jugée conforme a été déposée par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau dont le prix forfaitaire offert est de 192 999.30 \$.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adjuge le contrat de construction du chemin menant à la Baie Newton à la Coopérative de Solidarité des entrepreneurs de la Gatineau au prix de sa soumission s'élevant à un prix forfaitaire de 192 999.30 \$.

ADOPTÉE

2009-R-AG313

Terres publiques intramunicipales – Autorisation de construction et entretien d'un chemin autre que forestier à monsieur Marc Larche

Considérant que monsieur Marc Larche, agissant au nom de quatre propriétaires sur le chemin du Petit Lac des Cèdres, désire obtenir une autorisation de construction et d'entretien de chemin autre que forestier afin de relier le chemin du Petit lac des Cèdres à leurs propriétés;

Considérant que le chemin actuel subit une érosion périodique excessive et une sédimentation potentielle dans les cours d'eau dus aux pentes prononcées et à la présence du roc en surface et que ceci est contraire avec les objectifs pris dans le cadre du système de gestion environnemental et forestier du service des TPI ;

Considérant que le nouveau chemin devra avoir une largeur de mise en forme de huit mètres minimum et une largeur de déboisement à quinze mètres afin de respecter le règlement municipal de Messines ;

Considérant que la Municipalité de Messines a adopté une résolution d'appui à monsieur Larche lors de sa séance ordinaire de septembre.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la conseillère Suzanne Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau délivre une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin autre que forestier à monsieur Marc Larche sur le lot 53 du rang VII et le lot 1 du rang B, dans le canton de Bouchette, sur une longueur approximative de 120 mètres, sous réserve que la mise en forme du chemin respecte les normes édictées aux règlements municipaux de Messines.

ADOPTÉE

2009-R-AG314 **« Villes et villages d'art et de patrimoine » (VVAP) – Autorisation de signature de l'entente relative au programme**

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au Programme Villes et villages d'art et de patrimoine, pour l'année 2010, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE

2009-R-AG315 **Renouvellement de l'entente de développement culturel pour l'année 2010 – Confirmation de participation financière**

Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau autorise le renouvellement de l'entente de développement culturel, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour l'année 2010 et autorise le préfet et le directeur général à signer cette entente, pour et au nom de la MRC. Il est de plus résolu d'informer ledit ministère de la participation financière de la MRC, en application à l'entente, au montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE

2009-R-AG316 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette, appuyé par madame la conseillère Suzanne Lamarche, et résolu, de lever la séance. Celle-ci se termine à 19 h 00.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau,
Préfet

Marc Langevin,
Greffier et adjoint à la
direction générale par intérim